COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° 002/2022

OBJET : 22 Ter Route Neuve du Col de la Luère

Règlementation de la circulation et du stationnement

Tranchée sous chaussée

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvé par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société AGERON BISSUEL, en date du 27 décembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris 27 ml de tranchée sous chaussée au niveau du 22 Ter route Neuve du Col de la Luère ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1: Entre le lundi 10 janvier et le vendredi 28 janvier 2022, la chaussée sera réduite au

niveau du n° 22 Ter route Neuve du Col de la Luère.

ARTICLE 2: La circulation sera régulée par feux.

ARTICLE 3: Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Monsieur le Responsable de la société AGERON BISSUEL, TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 04 janvier 2022

MAIRE: Bernard ROMIER